

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1. OBJET ET APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société CUMP (« Le Fournisseur») fournit aux Acheteurs professionnels (« L'Acheteur ou les Acheteurs») qui lui en font la demande, par contact direct, via un support papier, ou via le site internet du Fournisseur des pièces techniques fabriquées à base de matières plastiques (« Les Produits »).

Elles s'appliquent sans restrictions ni réserves à toutes les ventes conclues par le Fournisseur auprès des Acheteurs, quelle que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Fournisseur. Toute commande de Produits implique, de la part du Acheteur, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du Fournisseur sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Fournisseur est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Article 2. COMMANDES

Pour être valable, la commande doit préciser notamment la quantité, le type, les références des produits vendus ainsi que le prix convenu, les conditions de paiement, le lieu et la date de livraison ou de l'enlèvement.

Les commandes ne sont définitives, que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit, par fax ou par e-mail, même lorsqu'elles sont prises par l'intermédiaire des représentants ou des employés du Fournisseur.

La confirmation de la commande entraîne pour le Acheteur acceptation des conditions de vente du vendeur, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

Les Produits sont fournis aux tarifs mentionnés au barème du Fournisseur, et, le cas échéant, dans la proposition commerciale adressée à l'Acheteur. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité.

Article 3. TARIFS

Les produits sont fournis aux tarifs du Fournisseur en vigueur au jour de la passation de la commande, et, le cas échéant, dans la proposition commerciale spécifique adressée à l'Acheteur. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée par le Fournisseur.

Sauf convention particulière, les prix s'entendent nets et HT, départ usine, transport non compris. Tout impôt, taxe, droit, frais de douanes éventuels, assurance ou autre prestation à payer en application de la législation française ou de celle d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge de l'Acheteur.

Article 4. CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 - Modalités

Sauf convention contraire, le prix est payable comptant en totalité comme indiqué sur la facture remise à l'Acheteur. Les règlements sont effectués dans un délai de 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture. Ce délai qui sera décompté en ajoutant 45 jours à la fin du mois d'émission de la facture, sera mentionné sur la facture adressée à l'Acheteur.

4.2 – Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne automatiquement et de plein droit, sans formalité aucune, ni mise en demeure, dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture l'application de pénalités égale à trois fois le taux d'intérêt légal.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, la société CUMP se réserve en outre, le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours de la part de l'Acheteur.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros sera également due, de plein droit et sans notification préalable par l'Acheteur en cas de retard de paiement. La société CUMP se réserve le droit de demander une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

4.3 – Clause de réserve de propriété

La société CUMP se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par l'Acheteur, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits. Tout acompte versé par l'Acheteur restera acquis au Fournisseur à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'Acheteur.

4.4 - Escompte

Aucun escompte ne sera pratiqué par la société CUMP pour paiement avant la date figurant sur la facture ou dans un délai inférieur à celui mentionné aux présentes Conditions Générales de Vente.

Article 5. LIVRAISONS

5.1 – Modalités

Les produits acquis par l'Acheteur seront livrés dans les délais figurant sur le bon de commande dûment signé.

La livraison s'effectue conformément à la commande, soit par l'enlèvement de la commande par l'Acheteur ou délivrance à un transporteur dans les locaux de la société CUMP, soit par livraison par la société CUMP, à l'adresse indiquée par l'Acheteur lors de la commande.

5.2 – Délais

Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible, mais sont également fonction des possibilités de transport des produits et d'approvisionnement des matières premières.

Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours, et la responsabilité du Fournisseur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'Acheteur ou en cas de force majeure.

5.3 - Réception

En cas de livraison par transporteur, l'Acheteur reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison, le Fournisseur étant réputé avoir rempli son obligation de délivrance dès lors qu'il a remis les produits commandés au transporteur qui les a acceptées sans réserves.

L'Acheteur ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre le Fournisseur en cas de défaut de livraison des Produits commandés ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement.

5.4 – Retour

L'Acheteur est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément formulées par écrit et accompagnés du bon de livraison, par celui-ci, dans un délai de huit (8) jours à compter de la livraison, les produits délivrés par le Fournisseur seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par l'Acheteur.

Le Fournisseur remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais, les Produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par l'Acheteur.

Article 6. TRANSFERT DE PROPRIETE – TRANSPORT - TRANSFERT DES RISQUES

6.1 Transfert de propriété

Le transfert de propriété des Produits, au profit de l'Acheteur, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des biens.

6.2 – Transport – Transfert des risques

Le transport des produits est soit organisé directement par la société CUMP qui en assume les frais et les risques jusque sur le site désigné par l'Acheteur, soit organisé par l'Acheteur à ses frais et risques.

Le transfert des risques de perte et de détérioration des produits du Fournisseur sera réalisé dès livraison des produits, soit à la réception dans les locaux désignés dans le bon de commande par l'Acheteur, soit à leur enlèvement dans les locaux du Fournisseur.

Article 7. RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR – GARANTIE

Les produits sont garantis par le Fournisseur contre tout défaut de matière ou vice de fabrication à condition que l'Acheteur signale ce vice ou défaut au Fournisseur rendant les produits impropres à l'utilisation à compter de sa découverte par courrier recommandé avec avis de réception.

Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part de l'Acheteur, comme en cas d'usure normale du Produit ou de force majeure.

Le remplacement des produits ou pièces défectueuses n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

La garantie ne peut pas intervenir si les produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués. Elle ne s'applique pas non plus au cas de détérioration ou d'accident provenant de choc, chute, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, ou bien en cas de transformation du Produit.

Article 8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La société CUMP conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux produits, photos et documentations techniques qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation écrite.

Article 9. LITIGES

A défaut d'accord amiable, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de Commerce de BOURG EN BRESSE.

Article 10. DROIT APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT

De convention expresse entre les parties, les présentes conditions générales de vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 11. ACCEPTATION DE L'ACHETEUR

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréés et acceptés par l'Acheteur, qui déclare et reconnaît avoir une parfaite connaissance, et renonce de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.